



Les infirmier(e)s-anesthésistes s'insurgent des propos tenus par Marisol Touraine, Ministre de la santé, le 22 mars 2016 à l'Assemblée Nationale et sur la radio RMC.

En effet, Madame la Ministre renvoie dos à dos les infirmier(e)s-anesthésistes et les médecins, se dédouanant ainsi de ses responsabilités.

Madame Touraine conditionne l'évolution statutaire à une évolution de l'exercice contrairement aux déclarations de ses collaborateurs qui dissociaient dès le départ ces deux volets.

Or, depuis 60 ans, la profession d'infirmier(e)-anesthésiste est une profession intermédiaire non reconnue statutairement à la hauteur du niveau d'étude et des responsabilités quotidiennes inhérentes à son exercice. Son autonomie dans la conduite et la surveillance de l'anesthésie est déjà effective et reconnue par le corps médical qui supervise ces activités.

De plus en renvoyant à l'été les négociations salariales, il est par avance prévisible que les budgets alloués dans le cadre de la prochaine loi de finance seront bouclés, ce qui entraînera de fait une absence de revalorisation pour 2017.

Madame la Ministre évoque des revalorisations salariales en 2012 et 2015. Il ne s'agissait que des suites du protocole "Bachelot" de février 2010 et de la loi de rénovation du dialogue social de juillet 2010, engagés sous le mandat présidentiel précédent, qui eurent pour conséquence un allongement de carrière de 5 (voire 7 ans) pour l'ouverture des droits à la retraite (contre un gain indiciaire le plus bas de toute la filière !). Mesures iniques que Mme Marisol Touraine dénonçait avec vigueur à l'époque !

Le ministère de la santé évoque aussi la mise en place du PPCR "parcours professionnels, carrières et rémunérations" à l'horizon 2019 mais il n'est que la transformation de primes en points d'indice et non une augmentation de salaire !

Rappelons que les IADE salariés des établissements privés dont les centres de luttent contre le cancer ne sont pas impactés par ces faibles revalorisations.

A ce titre, les infirmier(e)s-anesthésistes demandent l'ouverture des discussions sur le volet statutaire et indiciaire en parallèle des réunions prévues initialement sur l'exercice professionnel.

Aujourd'hui les déclarations de Madame la Ministre plongent la profession dans une profonde interrogation quant à la capacité du ministère de la santé à trouver les mots et les actes pouvant réparer les années de mépris.

Au vu des relations complexes et de la défiance s'installant entre la filière IADE et son ministère de tutelle, le SNIA et l'ANEIA, au sein d'une intersyndicale forte, étudient d'autres options pour faire entendre encore plus fort et encore plus haut le mécontentement de notre filière.

**Le conseil national du SNIA
Le bureau de l'ANEIA**